

## « [L']utilisateur du bataillon de jeunes Québécois » : le patronat québécois et les institutions universitaires, 1980–2012

**Maxime Colleret\***

Université du Québec à Montréal

### RÉSUMÉ

Cet article s'intéresse à l'idéal universitaire de deux des plus grosses organisations patronales au Québec, le Conseil du patronat du Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. En analysant les interventions de ces organisations de 1980 à 2012, nous mettons en lumière leur conception du rôle social de l'université et leurs principales demandes en matière d'enseignement et de recherche. Nous montrons d'abord que les chefs d'entreprises conçoivent les institutions universitaires comme des incubatrices à technologies nécessaires pour soutenir la « concurrence internationale » en contexte de libre-échange. Ensuite, nous soutenons que c'est cette conception de l'université et une idéologie fondamentalement néolibérale qui poussent le patronat à réclamer l'institutionnalisation des rapports universités-entreprises et la hausse des frais de scolarité, pour laquelle il se bat depuis 1986.

### ABSTRACT

This article examines the academic ideals of two of Quebec's largest employer organizations, the Conseil du patronat du Québec and the Board of Trade of Metropolitan Montreal. By studying the interventions of these organizations from 1980 to 2012, we highlight their conception of the social function of the university and their main requests in terms of training and research. First, we show that business leaders conceive academic institutions as technology incubators necessary to support "international competition" in a free trade environment. Second, we argue that it is this conception of the university and a fundamentally neoliberal ideology that pushes employers to demand the institutionalization of university-industry relations and the increase in tuition fees, for which they've been lobbying since 1986.

Les années 1980 marquent un tournant idéologique, économique et politique en Occident. En contexte économique mondial de stagflation depuis le milieu des

---

\* Je tiens à remercier mon collègue et ami Mahdi Khelifaoui pour ses commentaires et ses recommandations. Il va sans dire que je demeure l'unique responsable du contenu de cet article.

années 1970, plusieurs chefs politiques s'opposent aux thèses keynésiennes selon lesquelles l'État a une fonction régulatrice dans un marché économique imparfait. Au Québec, ce changement de paradigme se traduit en 1985 par l'élection de Robert Bourassa, qui remet en doute l'interventionnisme étatique au profit des mécanismes de marché et du secteur privé en général<sup>1</sup>, faisant entrer la province dans l'ère du néolibéralisme — quoique de manière moins drastique qu'aux États-Unis et que dans le reste du Canada. Parallèlement à la montée des thèses néolibérales, des accords de libre-échange sont signés entre les États-Unis et le Canada, éliminant ainsi une partie des barrières commerciales entre les deux pays et contribuant à l'internationalisation des échanges commerciaux<sup>2</sup>.

Ce nouveau modèle de développement économique transforme l'idéal de l'université. Dominant pendant la Révolution tranquille, le modèle linéaire de l'innovation<sup>3</sup> — selon lequel la science pure et libre a la priorité sur la science appliquée et dirigée — est graduellement mis de côté par l'État, au profit d'une science arrimée sur les besoins directs des entreprises. En fait, la politique scientifique du Québec devient une politique technologique<sup>4</sup>. L'État considère désormais que la technologie et l'innovation constituent le moteur de la croissance économique et fait pression sur les institutions universitaires afin qu'elles les alimentent<sup>5</sup>.

Plusieurs chercheurs ont analysé cette remise en question de l'autonomie des universités par les gouvernements québécois depuis les années 1980, notamment en ce qui a trait aux choix des objets de recherche<sup>6</sup>. Cependant, peu se sont intéressés aux pressions qu'exercent les entreprises et leurs représentants sur les universités québécoises. Nous sommes ainsi souvent contraints d'inférer les attentes des entreprises envers l'université à partir des politiques publiques, car aucune étude exhaustive n'a été faite sur les interventions patronales en matière d'institutions universitaires au Québec. C'est cette lacune historiographique que nous souhaitons combler dans cet article. Plus précisément, nous analyserons la manière dont les chefs d'entreprises, représentés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et le Conseil du patronat du Québec (CPQ), conçoivent la fonction de l'université depuis les années 1980. Quelles sont les principales mesures qu'ils réclament en matière d'enseignement supérieur et de recherche ? En quoi le néolibéralisme, entendu à la fois comme une idéologie qui promeut une conception économique des individus et des rapports entre ceux-ci et comme un agenda politique qui vise l'effacement de l'État et la transformation de sa mission sociale au profit des mécanismes de marché<sup>7</sup>, vient teinter leur conception du rôle de l'université ?

Pour répondre à ces questions, nous avons dépouillé systématiquement l'ensemble des documents publiés par la CCMM et le CPQ lors des consultations publiques sur l'éducation, la recherche et/ou l'université de 1980 à 2012. Lorsque cela permettait de clarifier le contenu des mémoires déposés aux commissions parlementaires, nous avons également retenu quelques interventions de représentants patronaux lors d'audiences publiques à l'Assemblée nationale. Finalement, nous avons consulté les journaux de ces deux organisations, *InfoCPQ* et *Commerce-Montréal*.

Par l'entremise d'une analyse qualitative du contenu de ces publications, nous avons retracé les principales demandes du CPQ et de la CCMM en matière

d'université pendant plus de 30 ans d'histoire. Cela nous a permis de faire ressortir trois éléments centraux : 1- depuis les années 1980, le patronat québécois conçoit l'université comme une incubatrice à technologies au service des entreprises dans un marché mondialisé; 2- doublée d'une idéologie néolibérale qui prône le retrait de l'État au profit du marché, cette conception de l'université pousse la CCMM et le CPQ à remettre en question le monopole du financement étatique des universités en faveur d'une diversification de leurs sources de revenus et d'une plus grande contribution des entreprises; ces dernières devraient faire contrepoids à l'influence du gouvernement sur les institutions; 3- la CCMM et le CPQ réclament également que la diversification des sources de revenus des universités passe par une hausse des frais de scolarité payés par les étudiants (notons qu'au Québec les frais de scolarité sont uniformément dictés par l'État, ce qui contrecarre la dynamique occidentale de hausse des frais de scolarité<sup>8</sup>). Depuis 1986, ces deux organisations soutiennent qu'une plus grande contribution financière des étudiants permettrait, entre autres, d'améliorer les finances des institutions universitaires sans hausser les impôts ni les taxes et transférerait le coût de l'éducation aux acteurs individuels, ce qui serait souhaitable selon le principe néolibéral de l'utilisateur-payeur<sup>9</sup>. Ces trois éléments ne sont évidemment pas les seuls à ressortir du discours patronal, mais ce sont ceux sur lesquels la CCMM et le CPQ sont les plus insistants depuis les années 1980. Nous nous concentrerons donc exclusivement sur ceux-ci dans notre analyse.

### **Brève présentation des organisations**

Le patronat québécois est un acteur peu étudié. En 1968, le sociologue Marc Bélanger lui accordait une des premières études sociologiques en se concentrant sur les Chambres de commerce. Il proposait d'en distinguer deux types : les Chambres urbaines (Montréal, Québec) et les Chambres locales (régionales). Selon lui, les premières s'intéresseraient essentiellement aux intérêts de la classe d'affaires alors que les secondes s'occuperaient davantage du développement communautaire de leurs localités<sup>10</sup>. Bélanger relevait ainsi deux faits qui ont ensuite été approfondis par le politologue Michel Sarra-Bournet : les distinctions entre les associations patronales et leurs différentes conceptions du développement socio-économique<sup>11</sup>. Sarra-Bournet invitait les chercheurs à considérer les différences idéologiques entre les membres de la classe d'affaires et mettait par le fait même en garde contre les généralisations hâtives. Il relevait que le patronat n'est pas un acteur monolithique, mais qu'il est plutôt traversé par différents courants, même si ceux qui le constituent ont des intérêts matériels similaires. À la lumière de ces études, il ressort que le patronat est un acteur complexe qui ne peut forcément être traité d'un seul bloc. C'est pour cette raison que nous nous intéresserons strictement à deux de ses représentants dans notre analyse : la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Conseil du patronat du Québec. Lorsque nous utiliserons le terme patronat, c'est uniquement en référence à ces deux acteurs et il ne va pas de soi que toutes les autres organisations de défense des intérêts patronaux se positionnent de la même façon.

Historiquement, la Chambre de commerce de Montréal représentait les gens

d'affaires francophones de la grande région métropolitaine, depuis que ces derniers avaient fait scission d'avec leurs homologues anglophones du Board of Trade of Montreal à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Or, au cours des années 1980, à la suite du départ de plusieurs membres de l'élite nationaliste comme François-Albert Angers, son existence indépendante du Board of Trade est remise en question. Les deux organisations se rapprochent alors et finissent par fusionner le 26 mars 1992 pour fonder la Chambre de commerce du Montréal métropolitain/Board of Trade of Metropolitan Montreal<sup>13</sup>. À partir de ce moment, le CCMM abandonne la défense du fait français au profit de celle des intérêts patronaux, sans considération pour la langue parlée. Au moment de la fusion, elle affirme que « la communauté d'affaires de Montréal et de sa région se dote [...] d'un puissant outil de promotion de ses intérêts. »<sup>14</sup> Cette nouvelle mission entraîne du même coup son adhésion au Conseil du patronat du Québec<sup>15</sup>, l'organisation patronale la plus puissante de la province.

Les années 1980 constituent aussi un tournant idéologique pour la Chambre. C'est en 1981 qu'elle s'oppose pour la première fois aux théories keynésiennes, considérées comme inefficaces, pour se positionner en faveur des thèses néolibérales sur l'auto-régulation parfaite des marchés. Lors du Colloque des Hautes Études Commerciales de 1981, elle affirme qu'il faut « choisir une nouvelle direction » en matière de développement économique. Elle propose « une réduction importante de la place que prennent les gouvernements dans notre économie » et demande à l'État « de réduire, sur une période de dix ans, de 25 % les prélèvements fiscaux au sein de l'économie, de les faire passer de 40 % du revenu national à 30 %. » Selon les principes de l'auto-régulation des marchés, elle soutient que « cette diminution de l'intrusion fiscale dans toutes les fibres de l'économie stimulera une utilisation plus effective de nos ressources et renversera les tendances régressives qui caractérisent nos perspectives de croissance »<sup>16</sup>. Comme nous le verrons, l'idée selon laquelle l'État devrait s'effacer au profit des entreprises et des mécanismes de marché sera au cœur des interventions de la CCMM en matière d'université par la suite.

Le CPQ, quant à lui, est l'interlocuteur le plus influent des dirigeants d'entreprises auprès du gouvernement québécois<sup>17</sup>. Selon la liste des membres du mois de mai 1999, il fédère plus de 80 organisations patronales et plus de 400 corporations/entreprises comme la Banque de Montréal en sont membres<sup>18</sup>. Si ses relations avec les gouvernements sont parfois tendues, comme c'est le cas sur la question de la souveraineté du Québec<sup>19</sup>, il n'entretient pas moins des rapports soutenus avec tous les partis au pouvoir à l'échelle provinciale depuis sa création<sup>20</sup>. Au niveau idéologique, il prône lui aussi l'auto-régulation des marchés et considère que l'État providence est une nuisance à la concurrence des entreprises. Lorsque l'État intervient, ce doit être uniquement dans l'objectif de mettre en place les conditions favorisant l'initiative privée<sup>21</sup>. Par exemple, lorsque le gouvernement du Québec tente d'établir des priorités de développement scientifique en 1979, le CPQ s'y oppose selon le principe friedmanien<sup>22</sup> de la liberté de choisir des acteurs économiques :

Nous croyons que le seul choix qui assure qu'une société sera capable d'inventer son avenir en tirant profit du dynamisme de la vie, est le choix d'une économie

libre, c'est-à-dire d'une société construite sur le principe de la liberté des citoyens dans leurs activités économiques. La planification par l'État, la réglementation des activités de tout genre, la coordination autoritaire des efforts, le choix politique des secteurs à développer, etc., toutes ces formules, malgré leur apparente rationalité, s'inspirent de l'idée que le tout de la vie est connu, mesurable, administrable et que l'État est bien placé pour tirer de cette connaissance globale la programmation des activités sociales conduisant au plus grand bien pour tous. Cette pensée est fondée sur des illusions<sup>23</sup>.

Ce fondement idéologique structure une bonne partie des interventions du CPQ dans le milieu universitaire depuis les années 1980.

### **Quand l'université et la technologie se confondent**

Dans le contexte de crise économique des années 1980, le patronat québécois se tourne vers l'université pour relancer la croissance économique. C'est durant cette décennie que se cimente sa conception de l'université, largement orientée vers le développement technologique. Face à la crise économique, il considère que l'état actuel de l'institution n'est pas optimal pour répondre aux besoins économiques du Québec. Selon lui, l'université n'est pas assez ouverte sur les entreprises, ce qui la rend en quelque sorte coupable du marasme économique et des difficultés rencontrées par les diplômés sur le marché de l'emploi<sup>24</sup>. Dans le creux de la récession, l'université devient alors une pièce maîtresse de la relance. Comme le patronat considère que, « pour les collectivités modernes, le changement technologique constitue le facteur le plus important de la croissance économique lorsqu'il peut être assimilé par l'entreprise »<sup>25</sup>, son discours sur l'université et la science se confond désormais avec celui du développement technologique.

Cette particularité se renforce à la suite de la publication du document *Le Virage technologique* par le gouvernement du Québec en 1982. Ce programme d'action économique met l'accent sur le développement des secteurs technologiques comme l'aérospatial et la biotechnologie afin de soutenir la croissance économique et l'innovation industrielle<sup>26</sup>. Dès la publication du programme, la Chambre de commerce de Montréal et le Board of Trade of Montreal créent conjointement un comité qui entreprend l'étude de ses principales conclusions dans l'optique « [d']assurer une collaboration avec les institutions d'enseignement afin de concevoir et mettre sur pied des curriculums adaptés aux besoins des industries face au développement fulgurant de la technologie »<sup>27</sup>. Ce comité, entre autres dirigé par Khalil E. Barsoum, vice-président de la région de l'Est d'IBM Canada, produit un document dans lequel la Chambre salue l'intérêt du gouvernement pour la technologie, appuie *Le Virage technologique* et affirme que le Québec entre dans « une période de bouleversement technologique qui rend chaque jour plus pressante une action concertée de tous les intervenants »<sup>28</sup>.

C'est ce « bouleversement technologique » des années 1980 qui pousse le patronat à réclamer une meilleure adéquation entre les universités, leur financement et les entreprises, qui, selon lui, nécessitent un influx technologique constant pour demeurer

concurrentielles. Ce sont donc essentiellement les disciplines des sciences naturelles et du génie (SNG) qui intéressent les propriétaires d'entreprises, en raison de leur rôle central dans le développement de technologies commercialisables. Même si le CPQ affirme parfois que les sciences humaines ont un rôle important à jouer dans la société et au sein des entreprises, car « le développement technologique va en effet entraîner et entraîne déjà des problèmes nouveaux de comportement, d'apprentissage, et d'organisation auxquels seules les sciences humaines pourront vraiment répondre »<sup>29</sup>, il espère, tout comme la Chambre, rediriger le financement public vers les SNG pour « faire en sorte que les chercheurs qui seront requis pour effectuer la recherche industrielle dans les années à venir seront disponibles en nombre suffisant et posséderont la compétence nécessaire »<sup>30</sup>.

La question de la formation de chercheurs aptes à appuyer les projets technologiques au sein des entreprises québécoises est récurrente dans les discours patronaux à partir des années 1980. C'est notamment pour cette raison que le patronat s'intéresse aux organismes de financement de la recherche<sup>31</sup>. En 1984, dans une série de commentaires remis au fonds Formation de chercheurs et action concertée (FCAC), le CPQ recommande « [d']offrir des bourses plus intéressantes, quitte à en réduire le nombre », dans l'objectif de « doubler la production québécoise de diplômés des deuxième et troisième cycles, particulièrement dans les spécialités des sciences et des technologies »<sup>32</sup>. Pour ce qui est de la recherche, la liberté académique des chercheurs, l'autonomie universitaire et le mécanisme d'évaluation par les pairs sont directement remis en question. En effet, le CPQ considère que les chercheurs ne sont pas les mieux positionnés pour comprendre les besoins technologiques et industriels des entreprises. Ce faisant, « des efforts de recherche [...] pourraient demeurer longtemps sans fruit. » Le Conseil désire ainsi intégrer davantage les acteurs externes — les chefs d'entreprises — dans les mécanismes de subvention des recherches universitaires :

Tous les mécanismes d'attribution de subvention reposent sur un grand critère : le jugement des pairs. Le C.P.Q. croit qu'il est impératif d'introduire aussi la notion de rentabilité dans les mécanismes d'allocation des fonds de recherche. Une façon de le faire : faire appel à des ressources compétentes externes au milieu de la recherche lui-même<sup>33</sup>.

Cette remise en cause de l'autonomie du champ scientifique au profit d'une rentabilité plus directe de la recherche contraste avec les discours patronaux de la Révolution tranquille. Certes, la Chambre de commerce et le Conseil du patronat espéraient alors profiter des retombées pratiques des recherches universitaires, mais ils concevaient le rôle économique de l'université de manière indirecte. C'était essentiellement à la suite d'un processus d'innovation linéaire, au cours duquel les résultats de la recherche fondamentale étaient développés par la recherche pratique des écoles spécialisées et des laboratoires publics et privés que l'exploitation commerciale devait être réalisée<sup>34</sup>. La conception de l'université, presque exclusivement structurée autour de son apport technologique et de la rentabilité directe de ses recherches et de son enseignement, est donc un produit du contexte économique des années 1980. À partir de ce moment,

le patronat considère en effet qu'il est du ressort des gouvernements, des entreprises et des universités « [de s']assurer que les ressources consacrées à la recherche répondent à des impératifs de développement économique »<sup>35</sup>, ce que le sociologue Dominique Vinck appelle une « science contextuellement pertinente »<sup>36</sup>.

### L'université dans une « économie sans frontières »

Dès la deuxième moitié des années 1980, les discours patronaux sur l'université et la technologie s'accompagnent de ceux sur « l'internationalisation » des marchés. Parce qu'il considère l'université comme le pilier du développement technologique, le patronat réclame que l'institution devienne une pièce maîtresse du libre-échange<sup>37</sup>. Selon lui, pour espérer se distinguer dans une économie sans frontières, le Québec doit avoir des universités en mesure d'appuyer les entreprises dans la concurrence internationale.

En octobre 1988, au moment même de la conclusion de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ)<sup>38</sup>, la Chambre de commerce met en garde le gouvernement au Sommet québécois de la technologie en lui mentionnant que tout « plan d'action proposé par le gouvernement du Québec pour atteindre la maîtrise de notre avenir technologique doit [...] être élaboré autour de l'objectif essentiel de favoriser la croissance économique et le développement des entreprises dans un contexte d'internationalisation des marchés ». Comme « la rude compétition [...] s'ouvrira bientôt avec l'entrée en vigueur du libre-échange », il est primordial selon la Chambre « [d']augmenter la qualité et le nombre de diplômés dans les secteurs névralgiques de la technologie », en plus de « revoir les objectifs de formation pour répondre aux défis technologiques de demain »<sup>39</sup>.

À partir du moment où le patronat prend conscience des possibilités économiques liées au libre-échange avec les États-Unis, il soutient qu'il « est urgent d'élaborer des programmes académiques conçus et développés en fonction des besoins des entreprises [...] si nous voulons entrer de plain-pied et bien préparés dans le marché global des années 1990 »<sup>40</sup>. En fait, dès les années 1980, la majeure partie de la réflexion patronale sur l'université « est issue d'une analyse sur les transformations engendrées par les nouveaux axes économiques »<sup>41</sup>. Comme le « marché global » s'accroît significativement après la signature de l'ALÉ, pensons à la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994 entre les États-Unis, le Canada et le Mexique<sup>42</sup>, l'importance des universités pour soutenir la « concurrence » entre les pays signataires ne cessera d'être remise sur la table.

Il ressort de l'étude des discours patronaux dans les années 1980 que les industriels considèrent que la fonction de l'université se structure autour de deux grands pôles : la technologie et le libre-échange, le deuxième découlant essentiellement du premier. Pour la Chambre de commerce et le Conseil du patronat, l'université a pour fonction de participer au développement technologique par la formation et par la recherche. Cette fonction est cruciale, car de la qualité de ses recherches et de ses enseignements en SNG dépend la productivité des entreprises québécoises, qui doivent désormais rivaliser avec les firmes des pays « concurrents ». Comme nous le montrerons au cours

des lignes qui suivent, cette conception du rôle de l'université conjuguée à une idéologie néolibérale a provoqué la contestation du monopole de financement étatique, le désir d'institutionnaliser les rapports universités-entreprises et, par-dessus tout, un lobbyisme de longue haleine en faveur d'une hausse des frais de scolarité.

### **Vers des rapports institutionnalisés entre universités et entreprises**

Depuis les années 1980, une grande partie des interventions patronales visent à rapprocher les institutions universitaires et le monde de l'entreprise. Ce désir de proximité n'a en soi rien de fondamentalement nouveau<sup>43</sup>, les entreprises tissent effectivement des liens avec l'université depuis fort longtemps déjà — même si les Trente glorieuses constituent une période singulière durant laquelle les États ont profité de la forte croissance économique pour investir dans les universités et que ces investissements ont permis aux institutions universitaires « de s'éloigner des demandes des entreprises auxquelles elles étaient très liées, dans de nombreux pays, dans la période de 1870–1945 »<sup>44</sup>. La réelle nouveauté réside dans la fréquence à laquelle le patronat intervient pour formaliser davantage ses rapports avec les universités et l'insistance avec laquelle il fait pression sur les gouvernements et sur les universités pour assurer une meilleure concordance entre les orientations de ces dernières et les intérêts des entreprises.

De 1980 à 2012, mis à part une véritable campagne prosélyte pendant laquelle le CPQ et la Chambre profitent de toutes les tribunes pour affirmer que « les liens que les universités développent avec l'entreprise se traduisent par des résultats positifs en termes d'augmentation de la quantité et surtout de la qualité des diplômés »<sup>45</sup>, c'est sur le front de la fiscalité que le patronat s'engage pour institutionnaliser ses rapports avec les universités québécoises.

Le CPQ est le premier à mettre l'accent sur les incitatifs fiscaux. En 1986, dans un mémoire remis à la Commission permanente de l'éducation, il affirme que l'État ne devrait pas être l'unique bailleur de fonds des universités, car, s'il le devenait, son influence sur le développement des institutions serait disproportionnée comparativement aux autres groupes de la société, comme les entreprises. Selon le Conseil du patronat, « il serait malsain que les institutions universitaires tirent la presque totalité de leurs ressources financières d'une seule et même source », car « le fait de s'en remettre à un seul bailleur de fonds ne pourrait que mettre en danger l'autonomie des universités »<sup>46</sup>. Prétextant l'autonomie des universités, mais comprenant très bien l'influence que peut avoir le financement sur l'orientation donnée aux institutions, le patronat n'entend pas laisser le champ libre à l'État et réclame la mise en place d'incitatifs fiscaux pour encourager les entreprises à investir dans l'enseignement supérieur<sup>47</sup>.

Convaincu par les thèses néolibérales selon lesquelles l'État est un acteur dirigiste qui nuit à l'innovation et que sa seule fonction dans l'univers de la recherche devrait consister « à susciter des investissements de la part de l'entreprise privée »<sup>48</sup>, le CPQ désire à la fois se rapprocher des universités par l'entremise d'investissements privés et éviter que l'État participe davantage au financement universitaire par le rehaussement



de l'impôt et des taxes. Questionné par la députée péquiste Jeanne Blackburn devant la Commission permanente de l'éducation, Ghislain Dufour affirme que le CPQ ne peut « être d'accord avec une hausse des taxes des entreprises ou une hausse des taxes des particuliers »<sup>49</sup>. La contribution des entreprises devrait être volontaire et la contrainte de l'impôt n'est pas envisageable. Considérant le dessein du CPQ en matière d'université, cette position est tout à fait logique. Outre le fait qu'il s'oppose d'emblée à l'interventionnisme étatique, taxer les entreprises pour redistribuer les fonds aux universités accentuerait l'ascendant étatique sur les institutions universitaires alors que le CPQ aspire plutôt au contraire. La vitalité des universités passe, selon lui, par un « effort de diversification des sources de financement » et « dans ce domaine comme dans bien d'autres, [...] l'incitation fiscale pourrait bien être un moyen approprié »<sup>50</sup>. L'influence de l'État comme acteur collectif est ainsi remise en question au profit des intérêts des entreprises privées qui désirent contribuer individuellement et volontairement à la vitalité financière des universités.

S'inspirant de la proximité entre certaines universités américaines et le secteur privé, la Chambre de commerce emboîte rapidement le pas au CPQ dans le domaine de la fiscalité. En plus de demander des incitatifs fiscaux au gouvernement, Serge Godin, président de la Chambre en 1988 et fondateur de la multinationale CGI Group, demande personnellement à Claude Ryan, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de mettre en place un programme d'appariement pour financer davantage les universités de la province — un financement étatique qui se ferait en fonction des investissements des entreprises au sein des institutions. En effet, « à l'ère de l'internationalisation des échanges commerciaux », Godin considère que « la participation de l'entreprise privée devrait être établie sur une base permanente, devenant en cela partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine » et qu'un « programme gouvernemental québécois d'appariement (*matching grants*) surtout au niveau de la recherche et du développement, pourrait encourager davantage d'entreprises à verser des fonds aux universités »<sup>51</sup>.

Ces pressions en faveur d'incitatifs fiscaux ne restent pas lettre morte. Dès 1987, les subventions gouvernementales de la recherche universitaire s'accompagnent d'un autre type de financement : les crédits d'impôt accordés aux entreprises qui financent des projets de recherche académique<sup>52</sup>. Dans son budget de 1987, Gérard Lévesque, ministre des Finances, s'intéresse à la « synergie entre les universités et les entreprises »<sup>53</sup>. Il annonce que :

Pour intensifier la collaboration entre les entreprises et les universités et augmenter le calibre de la recherche industrielle au Québec, le crédit d'impôt remboursable, haussé de 10 pour cent à 20 pour cent, passera à 40 pour cent et sera élargi à la totalité des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental pour de telles dépenses effectuées au Québec dans le cadre d'un contrat de recherche universitaire.

Cette initiative gouvernementale<sup>54</sup> engendre par la suite une croissance continue du financement privé dans les universités québécoises et donc une plus grande proximité

des entreprises et des institutions universitaires. À titre d'exemple, de 1989 à 1995, le financement privé est passé de 85,4 millions de dollars annuellement à 165,9 millions<sup>55</sup>.

### **La hausse des frais de scolarité : une question idéologique**

Au cours des années 1980, le CPQ et la Chambre se tournent aussi vers une autre méthode que les contributions des entreprises pour assurer le financement des institutions : c'est la hausse des frais de scolarité. Que les années 1980 représentent l'éveil du patronat relativement à cette question n'a rien d'une coïncidence. La publication du rapport Gobeil sur l'organisation gouvernementale en 1986 provoque une reconsidération globale du rôle de l'État. Dirigé par le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, ce rapport met l'accent sur le désengagement de l'État au profit de l'entreprise. Le gouvernement devrait ainsi cesser d'intervenir comme il le fait depuis le début des années 1960; son rôle serait plutôt de créer « les conditions et un environnement favorables au développement et à la croissance de l'entreprise »<sup>56</sup>. Dans la foulée des recommandations du rapport, le gel des frais de scolarité qui a cours depuis la Révolution tranquille est remis en cause. Les auteurs recommandent leur indexation au coût de la formation, les faisant annuellement passer de « 550 \$ [...] à un niveau moyen de 1 500 \$ à 1 900 \$ »<sup>57</sup>. Bien que le gouvernement Bourassa ne donne pas suite à cette recommandation, la question du dégel des frais de scolarité est posée sur la place publique pour la première fois, ce qui pousse plusieurs intervenants à prendre position.

Lors d'une consultation publique mise en place en 1986 « dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois », le ministre Claude Ryan s'interroge sur les avenues à prendre pour rehausser le financement universitaire. Il affirme que « les revenus que les universités québécoises retirent des frais de scolarité sont beaucoup moins élevés que dans les autres provinces canadiennes » et que « le manque de ressources qui en découle pour les universités crée des dangers sérieux pour la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités »<sup>58</sup>. Partageant les inquiétudes du ministre, quelques organisations comme l'Ordre des ingénieurs du Québec<sup>59</sup>, l'Association des diplômés universitaires aînés<sup>60</sup> ou le Conseil des universités du Québec réclament une hausse des frais de scolarité. Le Conseil des universités du Québec en particulier réclame que les frais de scolarité soient doublés dans l'optique de générer « des revenus supplémentaires de près de 75 000 000 » de dollars<sup>61</sup>. Les associations étudiantes et les syndicats, pour leur part, demandent le maintien du gel des frais de scolarité pour des raisons d'accessibilité<sup>62</sup>.

Le Conseil du patronat du Québec, quant à lui, dépose ses *Suggestions pour améliorer le financement des universités* dans un mémoire qui est le premier document officiel permettant de saisir les fondements idéologiques des demandes patronales en matière de financement universitaire. Le CPQ y demande la mise en place d'une panoplie de mesures—rationalisation des dépenses, réorganisation du travail des professeurs, fermeture des départements moins « performants », etc.—parmi lesquelles l'augmentation des frais de scolarité constitue l'élément le plus central. Selon lui, ceux-ci

devraient effectivement être augmentés pour soutenir les recherches universitaires et pour améliorer les enseignements. Pour justifier cette hausse auprès du gouvernement, le Conseil du patronat applique le principe de l'utilisateur-payeur à l'éducation et présente la formation universitaire comme une marchandise qui se monnaie en fonction des mécanismes de l'offre et de la demande. Il affirme que « l'investissement qu'un individu fait pour obtenir un diplôme universitaire compte parmi les plus rentables » et, par conséquent, se demande « pourquoi la société continuerait[-elle] à assumer, presque sans contribution du principal intéressé, le coût de ses études universitaires »<sup>63</sup>.

De cette constatation, le CPQ conclut que les frais de scolarité doivent être haussés considérablement, leur fixation devant être laissée à la discrétion des universités. En appliquant « la dynamique du marché » aux institutions, il recommande que chacune des universités ait « le loisir de fixer le niveau de ses frais de scolarité en fonction de la réputation de ses différents départements auprès des clientèles visées ». Les frais de scolarité et les revenus des universités seraient donc libérés de la rigidité du carcan gouvernemental pour être directement associés au « degré d'excellence des services » que l'université « met sur le marché »<sup>64</sup>. Conjointement à la hausse, le CPQ demande la bonification du système de prêts et bourses, dont les montants pourraient être récupérés « lorsque le diplômé est en mesure de rendre à l'État une partie des sommes qui lui auront permis d'acquérir une formation rentable sur le marché du travail »<sup>65</sup>. Selon le CPQ, ces mesures permettraient d'accroître la qualité des enseignements et de la recherche, ce qui donnerait un avantage concurrentiel aux entreprises québécoises dans un « marché mondialisé » et favoriserait l'employabilité des diplômés.

Ce sont les mêmes motivations qui encouragent la Chambre de commerce à prendre position sur le financement universitaire l'année suivante. En quelques mois à peine, elle organise des conférences sur la question, produit des articles, écrit au premier ministre Bourassa et à Claude Ryan, pour inciter le gouvernement à augmenter le budget alloué aux universités tout en haussant les frais de scolarité dès l'année financière 1989<sup>66</sup>. Arguant qu'une hausse des frais de scolarité redresserait les finances des institutions, qui pourraient ainsi faire davantage de recherche et améliorer la qualité de leurs formations, la Chambre réclame que les étudiants contribuent plus amplement au financement universitaire par l'entremise de frais de scolarité plus élevés — s'abstenant au passage de mentionner que les étudiants contribuent déjà au financement universitaire par le biais des impôts et des taxes. Cela est primordial selon elle, car le Québec a besoin d'universités adéquatement financées afin de demeurer productif : « les entreprises, quelles qu'elles soient, comptent sur la qualité de leurs ressources humaines et sur le développement de leur technologie pour maintenir leur position concurrentielle, et cela à l'échelle tant nationale qu'internationale »<sup>67</sup>. Contrairement au CPQ, la Chambre ne fonde pas son argumentaire sur une pure dynamique de marché. Elle réclame plutôt que les frais de scolarité « des universités québécoises rejoignent la moyenne ontarienne d'ici 5 ans »<sup>68</sup>.

Les pressions du patronat et des autres organisations comme le Conseil des universités portent fruit. Le 19 décembre 1989, Claude Ryan annonce une augmentation des frais de scolarité<sup>69</sup>, qui passent de 500 dollars annuellement à 1200 dollars, et

décète que 20 % de l'argent gagné grâce à la hausse sera redistribué par l'entremise de prêts et bourses<sup>70</sup>. En réaction, quelques associations étudiantes se mobilisent en votant la grève et certains étudiants, qui reconnaissent le rôle qu'a joué le patronat dans la hausse, occupent les bureaux du CPQ. Mais la mobilisation étudiante, plutôt amorphe, ne parvient pas à faire reculer le gouvernement qui entérine le projet de hausse<sup>71</sup>. Relativement satisfait des mesures apportées par les libéraux de Bourassa, qui sont bonifiées en 1993 lorsque les frais de scolarité sont indexés à l'augmentation du coût de la vie, le patronat attend cinq ans avant de demander une nouvelle hausse.

C'est lors des États généraux sur l'éducation en 1995 qu'il recommence à parler de financement universitaire. Comme les États généraux ont entre autres pour objectif de déterminer les « besoins » et les « attentes » de la population en matière d'éducation<sup>72</sup>, le Conseil du patronat du Québec saisit effectivement l'occasion pour se faire entendre. Prenant la parole « en tant qu'utilisateur du bataillon de jeunes Québécois », il s'approprie les propos de Peter Drucker en affirmant que « le savoir est aujourd'hui un facteur plus déterminant que le capital et le travail pour la richesse des nations »<sup>73</sup>. Tout comme les administrateurs d'universités<sup>74</sup>, il note les difficultés financières des institutions, qui voient effectivement leur financement diminuer depuis 1994, notamment en raison des tentatives gouvernementales de réduire le déficit et de la diminution des transferts fédéraux dans les programmes établis, dont fait partie l'éducation postsecondaire<sup>75</sup>.

La solution patronale pour combler le manque à gagner des institutions universitaires est la même que celle proposée à la fin des années 1980 : le CPQ considère que les difficultés financières se répercutent « sur la qualité de la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée, sur la recherche scientifique et sur le développement technologique » et réclame une hausse des frais de scolarité qui devrait rattraper la moyenne canadienne. Mais les auteurs du rapport final des États généraux ne l'entendent pas ainsi. Ils recommandent de « maintenir à leur niveau actuel les droits de scolarité à l'université sauf si la preuve est faite que leur augmentation constitue une solution de dernier recours incontournable »<sup>76</sup>. Cette recommandation est prise au pied de la lettre par les associations patronales qui, devant le nouveau gel des frais de scolarité — réaffirmé en 1996 par Pauline Marois, ministre de l'Éducation, à la suite de trois semaines de grève étudiante<sup>77</sup> —, passent la prochaine décennie à certifier que la hausse constitue effectivement une solution incontournable pour soutenir la concurrence internationale.

À la suite des États généraux, la Chambre de commerce et le CPQ produisent, pendant plus d'une décennie, des dizaines de documents sur la hausse des frais de scolarité. Convaincus que la logique du marché est la réponse aux difficultés financières des universités, ils y défendent entre autres l'idée selon laquelle la libéralisation des frais de scolarité permettrait aux institutions universitaires de se concurrencer pour atteindre un niveau d'excellence plus élevé et, par le fait même, d'ajuster le montant chargé aux étudiants en fonction de leur réputation institutionnelle<sup>78</sup>. Les étudiants ne devraient d'ailleurs pas s'y objecter, car « l'endettement pour l'obtention d'un diplôme universitaire est considéré comme un investissement rentable, encore plus lorsqu'il s'agit d'un diplôme décerné par une université dont la réputation est

excellente »<sup>79</sup>. Aux dires du patronat, « l'étudiant est un consommateur qui veut obtenir un service de qualité et qui sera disposé à en assumer le prix ». De toute façon, « les prix et les services qui sont à rabais sont souvent gaspillés par leurs utilisateurs : l'éducation universitaire ne fait pas exception à cette observation économique »<sup>80</sup>.

Il faut cependant attendre la crise économique de 2008 pour que les conditions permettant aux associations patronales de se faire entendre soient réunies. Élu majoritaire en 2008, le gouvernement libéral de Jean Charest cherche des moyens d'effectuer un « retour à l'équilibre budgétaire »<sup>81</sup>. Sachant que la conjoncture lui est favorable, le patronat québécois intensifie ses pressions pour obtenir, une fois pour toutes, une hausse substantielle des frais de scolarité. C'est, selon lui, le seul moyen de mieux financer les institutions sans augmenter le financement public. De toute façon, celui-ci compromettrait « l'indépendance » des universités, nuirait à l'influence des industriels sur les institutions et demanderait la mise en place d'une « taxe additionnelle sur les investissements ou encore sur la masse salariale » des entreprises, ce qui interférerait avec les mécanismes du marché et « réduirait la compétitivité de notre économie »<sup>82</sup>.

De 2008 à 2012, la Chambre de commerce produit plusieurs documents « informatifs » dans lesquels elle affirme que les universités « sont au cœur du déploiement de nos stratégies industrielles en recherche et développement » et que le gouvernement ne peut plus les financer davantage. Elle propose « une augmentation de 1 000 \$ par année sur trois ans, de 2012 à 2015, tout en maintenant le niveau actuel de financement public. » Elle demande aussi la modulation des frais de scolarité « selon le domaine d'études » et la mise « en place de nouveaux incitatifs fiscaux afin d'augmenter les dons et les partenariats », car « nous gagnerons tous à développer au Québec une plus grande culture philanthropique »<sup>83</sup>. Elle joint également sa voix à celle de Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec, et d'une dizaine d'autres signataires, dans un *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités*—appuyé par le CPQ—qui réclame l'augmentation de la participation étudiante au financement universitaire<sup>84</sup>.

Pour les pressions patronales, l'année 2010 marque un tournant important. Raymond Bachand, ministre libéral des Finances, annonce une hausse des frais de scolarité, prévue pour 2012, dans son discours sur le budget de l'année financière 2010–2011. Bachand annonce cependant la tenue d'une rencontre entre les « partenaires de l'éducation » en automne pour « déterminer les modalités de cette hausse »<sup>85</sup>. Comme ils sont considérés comme des partenaires de l'éducation par le gouvernement, le CPQ et la CCMM prennent part à cette rencontre, qui a lieu le 6 décembre 2010<sup>86</sup>. Sachant que les étudiants s'organisent pour contrer la hausse des frais de scolarité depuis l'annonce de Bachand, le patronat change quelque peu son discours. Depuis 1986, c'est essentiellement l'importance de la technologie en contexte de libre-échange qui est mise de l'avant pour justifier la hausse. En 2000, en parlant de l'apport technologique de l'université, le CPQ demande même au gouvernement que les revenus additionnels provenant d'une hausse des frais de scolarité « servent exclusivement à soutenir la recherche universitaire »<sup>87</sup>. Or, à partir de l'annonce de Bachand, le patronat modifie son discours pour l'orienter vers le bien des étudiants eux-mêmes.

Alors que ceux-ci ont rarement été considérés dans la hausse des frais de scolarité, la Chambre et le CPQ, pour des raisons stratégiques évidentes, les placent désormais au centre de leurs discours. Pour Michel Leblanc, président de la Chambre, « l'éducation supérieure n'est pas une dépense proprement dite; de nombreuses études prouvent qu'il s'agit d'un investissement hautement rentable, dont le rendement individuel justifie amplement qu'on s'attarde à préserver sa qualité ». Il va donc de soi que l'étudiant, principal bénéficiaire de cet enseignement, paie davantage pour obtenir une éducation de meilleure qualité<sup>88</sup>. Le CPQ abonde dans le même sens dans le document qu'il remet à la Rencontre des partenaires de l'éducation. Il y affirme que la qualité de l'enseignement est au centre de ses préoccupations et que « c'est pour cette raison que, dans nos commentaires, nous prenons le parti des étudiants. Nous pensons que ces derniers ont droit à une formation de qualité »<sup>89</sup>. Pour calmer le jeu, le patronat ajuste donc son discours afin d'y intégrer davantage les étudiants et de présenter la hausse comme une opportunité pour ceux-ci. Ces prises de position proviennent cependant d'une idéologie néolibérale axée sur les intérêts individuels dans laquelle l'université est strictement présentée comme un investissement rentable pour l'étudiant, qui devrait consentir à payer des frais de scolarité élevés pour obtenir un avantage concurrentiel sur le marché du travail grâce à la formation que son institution lui « vend ».

Après l'annonce de Bachand dans son budget de 2010–2011, il semble que la Chambre et le CPQ aient pris conscience que leur demande la plus importante en matière d'université depuis 1986 était sur le point de se réaliser. Leurs publications deviennent fréquentes et insistantes. Pour être certains d'arriver à leurs fins, ils font même front commun le 10 mars 2011, quelques jours avant le dépôt du budget gouvernemental pour l'année financière 2011–2012. La CCMM, le CPQ, la Fédération des chambres de commerce du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante produisent une dernière lettre ouverte avant l'adoption du budget dans laquelle ils demandent au gouvernement de « relever les droits de scolarité dans les universités québécoises afin qu'ils atteignent la moyenne des droits applicables au Canada et ce, d'ici trois à cinq ans »<sup>90</sup>. Le 17 mars 2011, ils obtiennent satisfaction. Bachand annonce une augmentation des frais de scolarité universitaire de 325 dollars annuellement sur une période de quatre ans<sup>91</sup>, ce qui déclenche la plus grande et la plus longue grève étudiante de l'histoire du Québec un peu moins d'un an plus tard, le 13 février 2012.

Pris de court par l'ampleur et la longueur de la mobilisation, le gouvernement dépose un projet de loi spéciale le 16 mai 2012, sanctionné deux jours plus tard (projet de loi 78 – loi 12)<sup>92</sup>. Pour briser le mouvement étudiant, Québec vote la première loi spéciale appliquée à « un autre mouvement de contestation que celui des syndicats salariés », interdit la poursuite de la grève aux associations étudiantes et s'en prend au droit de manifester en imposant de nouvelles réglementations aux manifestants<sup>93</sup>. Appuyée par le CPQ<sup>94</sup>, la loi spéciale ne met cependant pas fin à la mobilisation. Elle est en effet largement défiée par les étudiants et leurs sympathisants.

Devant la persistance de la mobilisation, le patronat demande une « trêve ». S'il continue d'appuyer la hausse des frais de scolarité, le président du CPQ s'inquiète

des répercussions économiques négatives du climat tendu dans la métropole québécoise. Il demande aux manifestants « de transformer toute cette énergie effervescente ainsi que votre désir de vous mobiliser dans une participation massive et positive à toutes les activités qui vous seront offertes durant l'été à Montréal et dans toutes les autres régions du Québec »<sup>95</sup>. Mais les manifestants n'en démordent pas. Le premier ministre Charest déclenche une élection pour clore le débat une fois pour toutes. Il perd son pari aux mains du Parti québécois de Pauline Marois le 4 septembre 2012. En continuité avec le gel des frais de scolarité décrété en 1996, Marois annule la hausse et abroge la loi spéciale dès le lendemain de son élection<sup>96</sup>.

Après être passé si près d'un de ses objectifs principaux en matière d'université, le patronat essuie un revers. Mais il y a maintenant 26 ans qu'il réclame la hausse et il n'est pas près d'abandonner. Il laisse la poussière retomber le temps d'une année et revient à la charge au mois d'août 2013 : se faisant plus discret, son attention se tourne désormais vers l'annexion des frais de scolarité en fonction du coût des programmes et vers leur hausse pour les étudiants étrangers<sup>97</sup>. Étant donné que sa conception du rôle de l'université — comme moteur du développement technologique en contexte de libre-échange — n'a pas du tout changé depuis les années 1980, qu'il s'oppose, selon des principes néolibéraux, à une plus grande participation de l'État dans le financement universitaire pour conserver (voire accentuer) son influence sur les institutions et qu'il conçoit la relation étudiant-éducation en fonction du principe de l'utilisateur-payeur, la hausse des frais de scolarité demeure sa principale préoccupation au lendemain de la plus grande mobilisation étudiante de l'histoire du Québec.

## Conclusion

Les années 1980 débutent sur un fond de crise économique et, conséquemment, sur la montée des thèses néolibérales. Dans ce contexte, plusieurs considèrent que c'est le rôle de l'université de participer de manière directe au développement technologique afin de relancer l'économie québécoise et d'assurer la performance concurrentielle des entreprises dans une économie mondialisée. En fait, les années 1980 constituent un tournant majeur. À partir de ce moment, le patronat conçoit l'université comme une pièce maîtresse du développement économique et pense que ses recherches et ses enseignements doivent directement être orientés vers le développement technologique et vers la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée permettant au Québec de se distinguer dans une économie sans frontière. Dès les années 1980, université, science, technologie et économie se confondent dans son discours, les quatre étant imbriquées les unes dans les autres.

Cette conception de la fonction de l'université combinée à une idéologie néolibérale, qui remet à la fois en question l'interventionnisme étatique au profit des mécanismes de marché et perçoit les individus comme des acteurs agissant selon des normes comptables régies par un calcul coût-bénéfice, engendre deux des principaux axes d'interventions patronales : le désir d'institutionnaliser ses liens avec l'université et la hausse des frais de scolarité. Dès le début des années 1980, le CPQ et la CCMM espèrent en effet se rapprocher considérablement des universités. Comprenant

l'influence que le financement peut avoir sur l'orientation donnée aux institutions, les deux organisations contestent le monopole de financement étatique et réclament (et obtiennent) la mise en place d'incitatifs fiscaux pour pousser les entreprises à investir dans l'éducation postsecondaire et, ainsi, faire contrepoids à l'influence gouvernementale.

Afin de financer davantage les institutions sans hausser les taxes ni les impôts, le CPQ et la CCMM réclament aussi une hausse des frais de scolarité universitaire depuis l'année 1986. Selon eux, celle-ci permettrait de diversifier les sources de revenus des institutions, de régler leurs difficultés financières et de transférer une partie des coûts de la formation universitaire aux étudiants, qui devraient consentir à payer davantage pour une éducation de meilleure qualité selon la logique de l'utilisateur-payeur. L'augmentation des frais de scolarité devient ainsi le principal cheval de bataille patronal à partir des années 1980 et le demeure même après la plus grande grève étudiante de l'histoire du Québec en 2012. Comme notre analyse le montre, il est essentiel de regarder au-delà des strictes difficultés financières des institutions pour comprendre l'activisme patronal en matière de frais de scolarité. Il faut effectivement tenir compte de ce qu'il considère être la fonction des universités depuis le tournant technologique des années 1980 et porter attention à sa conception économique des individus qui, en poursuivant des études universitaires, devraient s'assurer de maximiser leurs profits individuels et leurs investissements dans l'optique de marchander leur formation sur le marché du travail.

## Notes

- 1 Johanne Bergeron, « L'autel du libéralisme : une revue des rapports Fortier, Gobeil et Scowen », *Politique* 11, (1987) : 129–138.
- 2 Kenneth Norrie et Douglas O'wram, *A History of the Canadian Economy* (Toronto: Harcourt Brace Jovanovich, 1991), 600–615. Dorval Brunelle et Christian Deblock, *Le libre-échange par défaut* (Montréal : Boréal, 1989).
- 3 Benoît Godin, « The Linear Model of Innovation: The Historical Construction of an Analytical Framework », *Science, Technology, & Human Values* 31, 6 (2006): 639–667; Benoît Godin, *L'Innovation sous tension: Histoire d'un concept* (Québec : PUL, 2017), 343.
- 4 Benoît Godin et Michel Trépanier, « La politique scientifique et technologique québécoise: la mise en place d'un nouveau système national d'innovation », *Science et société* 36, 3 (1995) : 445–447.
- 5 Gouvernement du Québec, *Le virage technologique : bâtir le Québec phase 2, programme d'action économique 1982–1986* (Québec, 1982); Charles H. David, « La politique technologique du gouvernement du Québec », dans Robert Dalpé et Réjean Landry (dir.), *La politique technologique au Québec* (Montréal : PUM, 1993), 100.
- 6 Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, « La place des universités dans les politiques scientifiques et technologiques canadiennes et québécoises », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités : acteurs et enjeux* (Québec : PUQ, 1999), 91–95; Benoît Godin, Michel Trépanier et Mathieu Albert, « Des organismes sous tension : Les conseils subventionnaires et la politique scientifique », *Sociologie et société* 32, 1 (2000) : 17–42; Sheila Slaughter et Larry L. Leslie, *Academic Capitalism: Politics, Policies and the Entrepreneurial University* (Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1997).



- 7 Pierre Dardot et Christian Laval, *The New Way of the World: The Neoliberal Society* (Londres : Verso, 2014); Christian Laval, *L'Homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme* (Paris : Gallimard, 2017).
- 8 Amy Scott Metcalfe, « Revisiting Academic Capitalism in Canada: No Longer the Exception », *The Journal of Higher Education* 81, no. 4 (2010) : 489–514.
- 9 Pierre Dardot et Christian Laval, *op.cit.*
- 10 Marc Bélanger, « Les Chambres de commerce », *Recherches sociographiques* 9, 1–2 (1968) : 95–96; Raymond Hudon, *La défense d'intérêts économiques au nom de la défense d'un système : la culture politique de la Chambre de commerce* (Québec : Université Laval, 1976).
- 11 Michel Sarra-Bournet, « Entre le corporatisme et le libéralisme : les groupes d'affaires francophones et l'organisation sociopolitique du Québec de 1943 à 1969 » (Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 1995).
- 12 « Nationaliste, Canadienne et Économique ! », *Commerce-Montréal* (18 octobre 1954) : 4.
- 13 Jean Guibault, « La Chambre de commerce du Montréal métropolitain / Board of Trade of Metropolitan Montreal : Un outil puissant pour la communauté d'affaires », *Commerce-Montréal* 48, 9 (mai 1992) : 9.
- 14 *Ibid.*
- 15 Pierre Fournier, *Le patronat québécois au pouvoir : 1970–1976* (Montréal : Hurtubise, 1979), 73; Ghislain Dufour, *Témoignage de 30 ans du CPQ* (Montréal : Les Éditions transcontinental, 2000), 494.
- 16 CCDM, *Choisir une nouvelle direction : Mémoire du Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) présenté à l'occasion du Colloque des Hautes Études Commerciales Le Québec économique dans un deuxième mandat* (31 octobre 1981), 4 et 21, Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/99,0047.
- 17 Pierre Fournier, *op.cit.*, 80.
- 18 Mélanie Fontaine, « Le Conseil du patronat du Québec comme acteur : 1969–1999 » (Mémoire de M.A., Université du Québec à Montréal, 2002), 34–35.
- 19 Ghislain Dufour, *Pour le meilleur et pour le pire : 30 ans de relations entre patrons et gouvernements au Québec* (Montréal : Les éditions les malins, 2009), 140–149.
- 20 *Ibid.*
- 21 Mélanie Fontaine, *op.cit.*, 46–49.
- 22 Milton Friedman et Rose D. Friedman, *Free to Choose: A Personal Statement* (New York: HBJ Book, 1980).
- 23 CPQ, *Mémoire sur le livre vert «Pour une politique québécoise de la recherche scientifique»* (juin 1979), 16.
- 24 CPQ, « Pour éviter la frustration chez les jeunes diplômés : Une meilleure équation éducation — marché du travail », *Bulletin du CPQ* 12, 144 (octobre 1981) : 10.
- 25 CCDM, *Orientations de la Chambre de commerce de Montréal en matière de R & D : Le Sommet québécois de la technologie* (octobre 1988), 1, Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0008.
- 26 Gouvernement du Québec, *op.cit.*
- 27 CCDM, *Document de fondation du Comité Impacts du programme d'action économique 82–86 intitulé Le virage technologique* (octobre 1982), 1, Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0039.
- 28 CCDM, *Position de la Chambre de commerce du district de Montréal sur « Virage technologique »* (1983), 2, Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0039.
- 29 *Ibid.*, 3.; CPQ, « Le président du C.P.Q. plaide en faveur d'une amélioration du financement gouvernemental de l'Enseignement post-secondaire », *Bulletin du CPQ* 18, 210 (octobre 1987) : 9. Voir aussi CPQ, *Commentaire portant sur le document de consultation du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie intitulé Vue d'ensemble pour une politique scientifique du Québec* (septembre 2000), 18.

- 30 CPQ, *Mémoire présenté à la commission permanente de la présidence du conseil et de la Constitution sur la «Loi créant l'agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche» (projet de loi no. 37)* (septembre 1983), 12.
- 31 Pour en savoir davantage sur les organismes de financements et leurs fonctions, voir Benoît Godin, Michel Trépanier et Mathieu Albert, *loc. cit.*, 18; David H. Guston, *Between Politics and Science: Assuring the Integrity and Productivity of Research* (Cambridge : Cambridge University Press, 2000).
- 32 CPQ, « Le C.P.Q. et la formation des chercheurs », *Bulletin du CPQ* 15, 171 (mars 1984) : 5.
- 33 *Ibid.*, 5–6.
- 34 Maxime Colleret, « La fonction sociale de l'université selon le patronat québécois, 1949–2012 » (Mémoire de maîtrise (histoire), UQAM, 2020); Jonathan Fournier, « L'instrumentalisation du savoir économique en milieu universitaire québécois : controverses autour de l'utilité d'une discipline (1950–1975) », *Scientia Canadensis* 30, n° 2 (2007) : 26.
- 35 Ghislain Dufour, « Les universités québécoises n'ont pas encore pris le virage technologique », *Bulletin du CPQ* 14, 164 (juillet 1988) : 8.
- 36 Dominique Vinck, « Ethnographie d'un laboratoire de recherche technologique : analyse de la médiation entre recherche publique et appropriation privée », *Science de la société* 66 (2005) : 75.
- 37 Cette question de l'internationalisation des marchés et de ses effets sur l'université est traitée dans : Sheila Slaughter et Gary Rhoades, *Academic Capitalism and the New Economy: Market, State and Higher Education* (Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2004).
- 38 Rodrigue Tremblay, « Compétitivité canadienne et libre-échange nord-américain : les trois premières années de l'ALÉ », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique* 69, n° 2 (juin 1993) : 71.
- 39 CCDM, *Orientations de la Chambre de commerce de Montréal en matière de R & D : Le Sommet québécois de la technologie* (octobre 1988), 1 et 4–5, Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0008.
- 40 CPQ, « Note argumentative, À l'heure du libre-échange : une meilleure formation des étudiants en gestion internationale s'impose », *Bulletin du CPQ* 20, 230 (juillet 1989) : 18.
- 41 Jacques Bernier, cité dans Pierre Desmarteau, « Notre carence en main-d'oeuvre technologique frôle l'urgence », *Commerce-Montréal* 47, n° 2 (octobre 1990) : 7.
- 42 Douglas A. Irwin, *Free Trade under Fire* (Princeton : Princeton University Press, 2015); Ian L. Macdonald (dir.), *Free trade : risks and rewards* (Montréal: MQUP, 2000); Anne-Marie Larochelle, *Les limites des institutions internationales : Le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain* (Mémoire de M.A. (relations internationales), Université Laval, 2008), 1–2.
- 43 Robert Gagnon, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français, 1850–1900 », dans Marcel Fournier *et al.*, *Sciences et médecine au Québec : perspectives sociohistoriques* (Montréal : IQRC, 1987), 19–39.
- 44 Yves Gingras, « L'université en mouvement », *Égalité (Revue de la Société acadienne d'analyse politique)* 50, (2004) : 15.
- 45 CPQ, *L'école québécoise : beaucoup d'aspects positifs, mais de nombreuses failles à combler. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation* (août 1995), 16.
- 46 CPQ, *Mémoire présenté à la Commission permanente de l'éducation : Suggestion pour améliorer le financement des universités* (septembre 1986), 4.
- 47 *Ibid.*, 10–11.
- 48 CPQ, « La politique scientifique du Québec : Le gouvernement doit créer les conditions favorables à son développement et non l'orienter », *Bulletin du CPQ* 10, 115 (août-septembre 1979) : 2–4.

- 49 Ghislain Dufour, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois* (mardi 30 septembre 1986), 1069.
- 50 *Ibid.*, 1064.
- 51 Serge Godin, *Lettre de Serge Godin à Claude Ryan* (15 novembre 1988), 3, Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0019.
- 52 Yves Gingras, Benoît Godin et Michel Trépanier, *loc.cit.*, 83.
- 53 Gérard D. Levesque, *Budget 1987–1988* (30 avril 1987), 7.
- 54 Pour plus d'informations sur les autres initiatives gouvernementales visant à rapprocher les entreprises des universités pendant les années 1980, voir Yves Gingras, Benoît Godin, Michel Trépanier, *loc.cit.*, 86–88. Voir aussi Jean Bernatchez, « Les instruments de la valorisation commerciale de la recherche universitaire au Québec », *Innovation-RICEC 2*, n° 2 (2010) : 6–7.
- 55 *Ibid.*, 91.
- 56 Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales. *Rapport présidé par M. Paul Gobeil* (Québec, mai 1986), 36.
- 57 *Ibid.*, 26.
- 58 Claude Ryan, *Commission permanente de l'éducation : Consultation générale dans le but d'évaluer les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois* (mardi 16 septembre 1986), 607.
- 59 Gilles Douvilles dans *Ibid.* (mardi 23 septembre 1986), 863.
- 60 Marcel Thérien dans *Ibid.* (mercredi 17 septembre 1986), 739.
- 61 Le Conseil des universités, dans *Ibid.* (mardi 16 septembre 1986), 628.
- 62 Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (Patrice Raymond), dans *Ibid.* (mercredi 17 septembre 1986), 675; Association générale étudiante de l'UQAC (Raymond Bégin), dans *Ibid.* (mercredi 1<sup>er</sup> octobre 1986), 1158; Centrale de l'enseignement du Québec (Yvon Charbonneau), *Ibid.* (mercredi 8 octobre 1986), 1259.
- 63 CPQ, *Mémoire présenté à la Commission permanente de l'éducation : Suggestion pour améliorer le financement des universités* (septembre 1986), 7.
- 64 *Ibid.*, 8.
- 65 *Ibid.*
- 66 Serge Saucier, *Le Financement universitaire : des changements s'imposent* (1<sup>er</sup> novembre 1988), Archives-HEC Montréal, Fonds CCDM, P003/Z,0008; Maurice Lavoie, *Communiqué : L'Éducation, parce que notre avenir en dépend* (1<sup>er</sup> novembre 1988), Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0008.; Serge Saucier *et al.*, *Financement des universités et droits de scolarité* (15 novembre 1988), Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0008.; Serge Godin, *Lettre de Serge Godin, président de la Chambre de commerce de Montréal, à M. Claude Ryan, Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Science* (15 novembre 1988), Archives-HEC Montréal, Fonds CCMM, P003/Z,0019.; Claude Turcotte, « La Chambre de commerce de Montréal supplie Bourassa d'accroître les subventions aux universités », *Le Devoir* (11 février 1989) : A-3.; Pierre Lortie, « Subventionner les cerveaux et non les marteaux », *Le Devoir* (9 février 1989) : 9.; Pierre Lortie, « Les universités sont sous-financées », *Le Devoir* (10 février 1989) : 9.
- 67 Serge Saucier *et al.*, *op.cit.*
- 68 Maurice Lavoie, *op.cit.*, 1.
- 69 Claude Ryan, *Les droits de scolarité : une hausse nécessaire* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 19 décembre 1989).
- 70 Arnaud Theurillat-Cloutier, *Printemps de force : une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec (1958–2013)* (Montréal : LUX, 2017), 210.
- 71 *Ibid.*, 214–219; Éric Bédard, *Histoire de la FAÉCUM, 1976–1994* (Montréal : FAÉCUM, 1994).

- 72 Jean-Pierre Proulx, Émile Ollivier et Claude Lessard, « Le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation », *Recherches sociographiques* 38, n° 2 (1997) : 337.
- 73 CPQ, *L'école québécoise...*, *op.cit.*, 1.
- 74 *Les États généraux sur l'éducation, 1995–1996 : exposé de la situation* (Québec : 1996).
- 75 Clément Lemelin, « Politique de l'enseignement universitaire et financement public », dans Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *op.cit.*, 213.
- 76 *Les États généraux sur l'éducation, 1995–1996. Renover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires* (Québec : 1996).
- 77 Arnaud Theurillat-Cloutier, *op.cit.*, 238.
- 78 Cette rhétorique est au cœur du concept de « capitalisme académique » développé dans : Sheila Slaughter et Larry Leslie, *op.cit.*
- 79 CPQ, *L'Éducation supérieure : Un investissement rentable et accessible. Mémoire du Conseil du patronat du Québec à la Commission de l'éducation* (février 2004), 3.
- 80 *Ibid.*, 5–6.
- 81 Gouvernement du Québec, *Budget 2009–2010 : Plan budgétaire* (19 mars 2009).
- 82 CCMM, « Financement universitaire : la Chambre de commerce du Montréal métropolitain demande une augmentation des droits de scolarité de 1 000 \$ par année sur trois ans », *Communiqué de presse*, Montréal (8 mars 2011) : 2.
- 83 CCMM, « Financement universitaire » (2010) : 1.
- 84 Michel Audet et *al.*, « Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités » (23 février 2010); CPQ, « Le CPQ soutient le Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités », *InfoCPQ* (mars 2010) : 4–5.
- 85 Raymond Bachand, *Discours sur le budget, 2010–2011* (30 mars 2010), 27.
- 86 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Rencontres des partenaires en éducation, document d'appui à la réflexion : L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec* (Québec : 2010).
- 87 CPQ, *Commentaire portant sur...*, *op.cit.*, 16.
- 88 CCMM, « Financement de nos universités : la Chambre poursuit la discussion et rappelle l'urgence d'agir » (6 décembre 2010) : 1–2.
- 89 CPQ, *Position du Conseil du patronat du Québec sur l'avenir des universités* (décembre 2010), 3.
- 90 Yves Thomas Dorval et *al.*, « Lettre ouverte à tous les médias pour diffusion immédiate : La priorité à l'éducation passe par une juste contribution de tous et par une répartition équitable du financement » (Montréal : 10 mars 2011).
- 91 Finances Québec, *Un plan de financement des universités équitable et équilibré pour donner au Québec les moyens de ses ambitions* (mars 2011).; Raymond Bachand, *Discours sur le budget 2011–2012* (17 mars 2011), 15–16.
- 92 *Projet de loi n° 78 (2012, chapitre 12) Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent* (Assemblée nationale : 18 mai 2012).
- 93 Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix : une histoire des lois spéciales au Québec* (Montréal : LUX, 2018), 14.
- 94 CPQ, « Loi n° 78 : priorité aux impératifs de formation et à la paix sociale », *InfoCPQ* (juin 2012) : 6–7.
- 95 Yves-Thomas Dorval, « Une trêve demandée dans les manifestations », *InfoCPQ* (juin 2012) : 1.
- 96 Arnaud Theurillat-Cloutier, *op.cit.*, 380.
- 97 CPQ, *Commentaires du Conseil du patronat du Québec : Consultation du Chantier sur la politique de financement des universités* (Montréal : août 2013), 6.